SECTIONS DES COTES-D'ARMOR

EVALUATION/NOTATION 2007

"BOYCOTT MODE D'EMPLOI"

Ils veulent nous isoler…
Réagissons collectivement…
Pour défendre nos garanties collectives

L'Intersyndicale des Côtes-d'Armor appelle les agents du département au <u>boycott collectif</u> des entretiens d'évaluation qui commencent à se dérouler.

Par ce mouvement,

- nous refusons la mise en concurrence des agents entre eux et l'individualisation des carrières en fonction des seuls objectifs de « performance » imposés par l'administration.

- nous refusons la suppression de la notation pour la remplacer par une évaluation individuelle qui conditionnerait la rémunération, les mutations et les promotions au seul bon vouloir du directeur.

- Après les journées de grève des 14 et 30 novembre 2006, du 8 février 2007, nous réaffirmons notre opposition à la casse de toutes les garanties collectives entamée à la DGI.

Il vous est donc proposé de :

1. **Signer la pétition et la remettre collectivement au chef de service**
2. **ne pas se rendre aux entretiens d'évaluation,**
3. **ne pas porter de remarques dans le cadre "Expression de l'agent",**
4. **/ ne pas signer la fiche d'évaluation,**
5. **ne pas restituer la fiche d'évaluation.**

SUR LE POINT 1 : une pétition par service permet de s'exprimer collectivement et démontre l'opposition de tous vis à vis de la nouvelle procédure. Elle est donc déjà une expression de chaque agent mais au nom de tous.

De plus, les services sont invités, au-delà de cette pétition compte tenu des objectifs individuels fixés, à rédiger collectivement une liste des doléances, remarques ou protestations. La contestation doit être collective (hors procédure) et jamais individuelle car ce serait "rentrer dans le jeu" de la procédure d'individualisation voulue par la DG.

Pensez à conserver un double de la pétition et de vos expressions collectives afin de les porter à la connaissance du DSF.

SUR LE POINT 2 : nous soulignons à nouveau que l'entretien d'évaluation n'est pas obligatoire pour l'agent. Les pressions individuelles éventuelles exercées par un chef de service n'ont donc aucun fondement légal.

SUR LE POINT 4 : selon les textes officiels (et notamment le guide de l'évaluation consultable sur Pégase), la « *signature du compte rendu ne vaut pas approbation mais atteste que l'entretien a bien eu lieu* ***et*** *que l'agent a pris connaissance de son contenu* ».

En conséquence, compte tenu que nous ne nous rendons pas à l'entretien, nous n'avons pas à signer la fiche d'évaluation. De plus, en ne signant pas la fiche, nous marquons notre refus de prendre connaissance des objectifs assignés car nous refusons que soient fixés des objectifs individuels.

SUR LE POINT 5 :

il ne faut pas rendre la fiche d'évaluation car elle est le support de la réforme.

Le boycott complet de la procédure implique que la fiche d'évaluation ne soit ni signée ni restituée. C'est uniquement à cette condition que les boycotts seront décomptés au niveau de la DG.

Contre la rémunération au mérite,

Contre l'individualisation des carrières.

Toutes et tous dans le boycott

Les agents de soussignés, soutenus par leurs organisations syndicales, décident collectivement de boycotter la procédure d'entretien et de fixation des objectifs de 2007 et de ne pas en signer l'accusé de réception.

En effet, notre statut de fonctionnaires de l'État prévoit déjà certaines obligations et nous considérons qu'un contrat individuel d'objectifs n'est pas nécessaire au bon accomplissement des missions.

Les observations que nous pourrions formuler lors de ces entretiens n'auraient aucune incidence sur les objectifs fixés. Les campagnes de notation-évaluation 2005 et 2006 nous donnent raison.

En 2005 et 2006, nombre de départements se sont engagés dans une démarche de boycott (dans notre département plus de 50 % agents ont boycotté les opérations de notation en 2006), et de très nombreux appels ont été enregistrés au plan national.

Nous sommes parfaitement conscients que cette réforme constitue une première étape dans la mise en place de la rémunération au mérite. D'ores et déjà, le gouvernement a annoncé sa volonté de supprimer purement et simplement la notation. L'entretien d'évaluation déterminerait, à lui seul, l'avancement de chaque agent au bon vouloir du directeur. Tout recours et toute défense des personnels deviendrait impossible.

Nous considérons que cette réforme, en instaurant l'individualisation des objectifs et de la rémunération dans le but d'imposer aux agents une culture de la performance, va à l'encontre de notre conception du service public.

Nous revendiquons :

- le retrait du décret fonction Publique du 29 avril 2002 et ses modalités d'application au MINEFI
- la juste reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui passe par:
  - ♦ la suppression de l'entretien d'évaluation ou dispositif similaire,
  - ♦ le rétablissement de la notation de carrière (critères nationaux et par corps de la notation chiffrée),
  - ♦ le rétablissement des CAP nationales de notation en lieu et place des commissions d'évocation.

Nom Prénom	**Signature**